



SKI SKIN PROOF

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence de la FDS: 20.1
Date de révision: 01.03.2024 Remplace la version de: 02.09.2022 Version: 24.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : SKI SKIN PROOF
Code du produit : 59
Groupe de produits : Commercial et consommateur

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Etanchéités

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Nikwax Ltd
Durgates Industrial Estate
Wadhurst, East Sussex, TN5 6DF
Great Britain
T +44 (0) 01892 786400, F +44 (0) 01892 783748
SDSHelpdesk@nikwax.co.uk, www.nikwax.co.uk

Représentant exclusif

NIKWAX EUROPE SP. Z.O.O
Poznanska 5
62-081 Przeźmierowo
POLAND
POLAND
T +48616601567
biuro@nikwax.com

Distributeur

MERZ AG AG
Hornimattstrasse 22, 4a
CH-5103 Wildegg, Schwetz
Switzerland
T +41 (0)62 888 80 90, F +41 (0)62 888 80 91
office@merznet.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Nikwax Ltd: +44 (0) 1892 786400 (08:30 - 17:30 GMT/BST)

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente. Cependant une fiche de données de sécurité de ce produit est fournie à la demande conformément aux exigences de l'article 31, paragraphe 3 par le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Étiquetage non applicable

SKI SKIN PROOF

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Conformément au règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
zirconium acetate	N° CAS: 7585-20-8 N° CE: 231-492-7	$\geq 1 - < 15$	Eye Dam. 1, H318
trialkoxysilane	N° CAS: 17980-47-1 N° CE: 402-810-3 N° Index: 014-007-00-1	$\geq 1 - < 5$	Skin Irrit. 2, H315
Acetic acid	N° CAS: 64-19-7 N° CE: 200-580-7 N° Index: 607-002-00-6 N° REACH: 01-2119475328-30	$\geq 0,1 - < 5$	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Acetic acid	N° CAS: 64-19-7 N° CE: 200-580-7 N° Index: 607-002-00-6 N° REACH: 01-2119475328-30	($10 \leq C < 25$) Skin Irrit. 2; H315 ($10 \leq C < 25$) Eye Irrit. 2; H319 ($25 \leq C < 90$) Skin Corr. 1B; H314 ($90 \leq C \leq 100$) Skin Corr. 1A; H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Consulter un médecin. Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

SKI SKIN PROOF

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est non combustible.
Agents d'extinction non appropriés : Non applicable (liquide aqueux).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Non applicable (produit aqueux non combustible).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : En cas de déversement important : Ventiler la zone de déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable/terre. Nettoyage à l'eau additionnée d'un détergent. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Non applicable.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à température ambiante.
Durée de stockage maximale : ≈ 4 année Si le produit est emmagasiné sous 0 °C ou pendant plus de quatre ans, il pourrait avoir un effet défavorable sur la qualité du produit.
Température de stockage : > 0 °C

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SKI SKIN PROOF

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet néfaste pour la santé n'a pu être observé.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Non requis

Protection des mains:

Non requis

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Non applicable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: blanc laiteux.
Odeur	: odeur de vinaigre. légère.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: $\approx -2^{\circ}\text{C}$
Point d'ébullition	: $\approx 100^{\circ}\text{C}$
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Non applicable (produit aqueux non combustible).
Propriétés comburantes	: non déterminé.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 4,3
Viscosité, cinématique	: Non déterminé, considéré comme celui de l'eau.
Solubilité	: Complètement hydrosoluble, la solubilité de l'huile est non connue.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,019
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

SKI SKIN PROOF

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Autres propriétés : Non pertinent

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Protéger du gel. Stable à des températures ambiantes normales et lorsque utilisé conformément aux recommandations.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Voir SECTION 7.2.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

trialkoxymethylsilane (17980-47-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
CL50 Inhalation - Rat	> 5,88 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Acetic acid (64-19-7)	
DL50 orale rat	3310 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Remarks on results: other:
DL50 orale	4960 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Remarks on results: other:
DL50 cutanée lapin	1060 mg/kg Source: HSDB, NITE
DL50 voie cutanée	1060 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 40 mg/l Source: ECHA Registered substances
zirconium acetate (7585-20-8)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

SKI SKIN PROOF

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 4,3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). pH: 4,3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

trialkoxysilane (17980-47-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	≥ 2,54 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)

Acetic acid (64-19-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	290 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

zirconium acetate (7585-20-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-----------------------	--

SKI SKIN PROOF	
Viscosité, cinématique	Non déterminé, considéré comme celui de l'eau.

trialkoxysilane (17980-47-1)	
Viscosité, cinématique	1,4 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'

Acetic acid (64-19-7)	
Viscosité, cinématique	1015,385 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Autres informations	: Aucun connu
---------------------	---------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SKI SKIN PROOF

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires : non déterminé.

trialkoxysobutylsilane (17980-47-1)

CL50 - Poisson [1]	85 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 49,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 36 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

Acetic acid (64-19-7)

CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	> 300,82 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	> 300,82 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1000 mg/l waterflea
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum
CE50 72h - Algues [2]	> 300,82 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum

zirconium acetate (7585-20-8)

CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistence et dégradabilité

SKI SKIN PROOF

Persistence et dégradabilité	non déterminé.
------------------------------	----------------

trialkoxysobutylsilane (17980-47-1)

Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Acetic acid (64-19-7)

Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

zirconium acetate (7585-20-8)

Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SKI SKIN PROOF

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Acetic acid (64-19-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,2
--	------

12.4. Mobilité dans le sol

SKI SKIN PROOF

Indications complémentaires	non déterminé
-----------------------------	---------------

SKI SKIN PROOF

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Acetic acid (64-19-7)	
Mobilité dans le sol	1,153 Source: ECHA

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SKI SKIN PROOF
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID /

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

SKI SKIN PROOF

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

Suisse

Ordonnance sur les COV (VOCV, SR 814.018) : 4,912875 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Exempté de REACH

SKI SKIN PROOF

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
2.3		

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: Règle d'extrapolation «Dilution». Règle d'extrapolation «Interpolation à l'intérieur d'une même catégorie de toxicité». Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité, ECHA. Informations fournies par fiches de données de sécurité. ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

La classification respecte

: ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

La fiche de données de sécurité est requise par le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) et, si nécessaire, par la Directive 98/8/CE afin de protéger la santé et la sécurité des utilisateurs industriels ou commerciaux qui sont jugés capables de comprendre les informations fournies et d'agir en conséquence. À notre connaissance et à la date de la dernière révision de l'information, l'information fournie dans cette fiche de données de sécurité est correcte.

Tandis que la préparation de ce produit a été faite avec le plus grand soin, Nikwax Limited ainsi que ses distributeurs n'acceptent aucune responsabilité pour tout accident ou dommage issu de son utilisation. L'information ci-contre ne constitue pas une garantie de la performance du produit.